

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 400 Rectification d'une erreur matérielle sur le projet de délibération 2013 DJS 291 relatif au lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bon de commande, pour l'entretien des pelouses naturelles et des systèmes d'arrosage de terrains de sport de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de rectifier une erreur matérielle sur un marché sur appel d'offres ouvert, à bons de commande, concernant l'entretien des pelouses naturelles et des systèmes d'arrosage de terrains de sport de la Ville de Paris.

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert, à bons de commande, concernant l'entretien des pelouses naturelles et des systèmes d'arrosage de terrains de sport de la Ville de Paris dont le lancement a été approuvé par délibération 2013 DJS 291 en date des 22 et 23 avril 2013.

Ce marché, à 3 lots séparés, n'est pas décomposé en tranches et sera conclu à prix unitaires. Chaque lot sera passé pour une durée d'un an, à compter de la date de notification. Il sera reconduit tacitement deux fois maximum, dans les mêmes termes, pour une période d'un an.

Les seuils, par période d'un an et par lot, sont respectivement :

- lot 1 : Entretien des pelouses naturelles du stade Jean Bouin, du stade du Saut du Loup et du terrain de football des pelouses d'Auteuil

Seuil minimum : sans

Seuil maximum : 600 000 euros HT (717 600 euros TTC)

- lot 2 : Entretien des pelouses naturelles des stades Pershing et Jacques Anquetil (dit La Cipale)
Seuil minimum : sans
Seuil maximum : 150 000 euros HT (179 400 euros TTC)
- lot 3 : Entretien des systèmes d'arrosage automatique des terrains de sports de Jean Bouin, Pershing, Jacques Anquetil, Saut du Loup et pelouses d'Auteuil
Seuil minimum : sans
Seuil maximum : 50 000 euros HT (59 800 euros TTC).